



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 19/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 21/06/2024
Et
Publication ou notification du :
21/06/2024

L'an 2024, le 19 Juin à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CERCEAU Christelle, Vice-Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 07/06/2024.

Présents : Mme CERCEAU Christelle, Vice-Présidente, Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, HAMEL Catherine (19h00), JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie (18h50), MM : DE LA HAYE Arnaud, SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAHEN Yves à Mme CERCEAU Christelle

Excusé(s) : M. VALENTE Vitor

A été nommé(e) secrétaire : Mme JUSSEAU Françoise

CC2024_08 – Adoption des tarifs des Bourses d'Entretien Scolaire 2024 / 2025

Monsieur le Maire-Président rappelle que ces bourses sont versées trois fois par an aux familles (*octobre, février et mai*).

Il est **proposé** d'augmenter de **2%** d'une part, le quotient familial qui doit être inférieur ou égal à :

	Voté pour 2023 / 2024	Propositions 2024 / 2025
Pour une famille	670,00 €	683,00 €
Pour une famille monoparentale	720,00 €	734,00 €

Pour mémoire, le quotient familial correspond à :

- Ressources (*salaires+CAF+pension*) divisé par le nombre de personnes du foyer

.../... (suite de la délibération CC2024_08)

Et d'autre part, d'augmenter de **6%** le montant des bourses pour 2024 / 2025 comme suit :

	Voté pour 2023 / 2024	Propositions 2024 / 2025
Elèves au Collège	180,00 €	191,00 €
Elèves au Lycée	195,00 €	212,00 €
Elèves en enseignement supérieur	235,00 €	249,00 €

Il est **demandé** aux membres du Conseil d'Administration de **fixer** les montants tels qu'ils ont été proposés ci-dessus et de **valider** le quotient familial.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **adopte** à l'unanimité les propositions susvisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 20/06/2024

Le Secrétaire de Séance,
Françoise JUSSEAU

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

